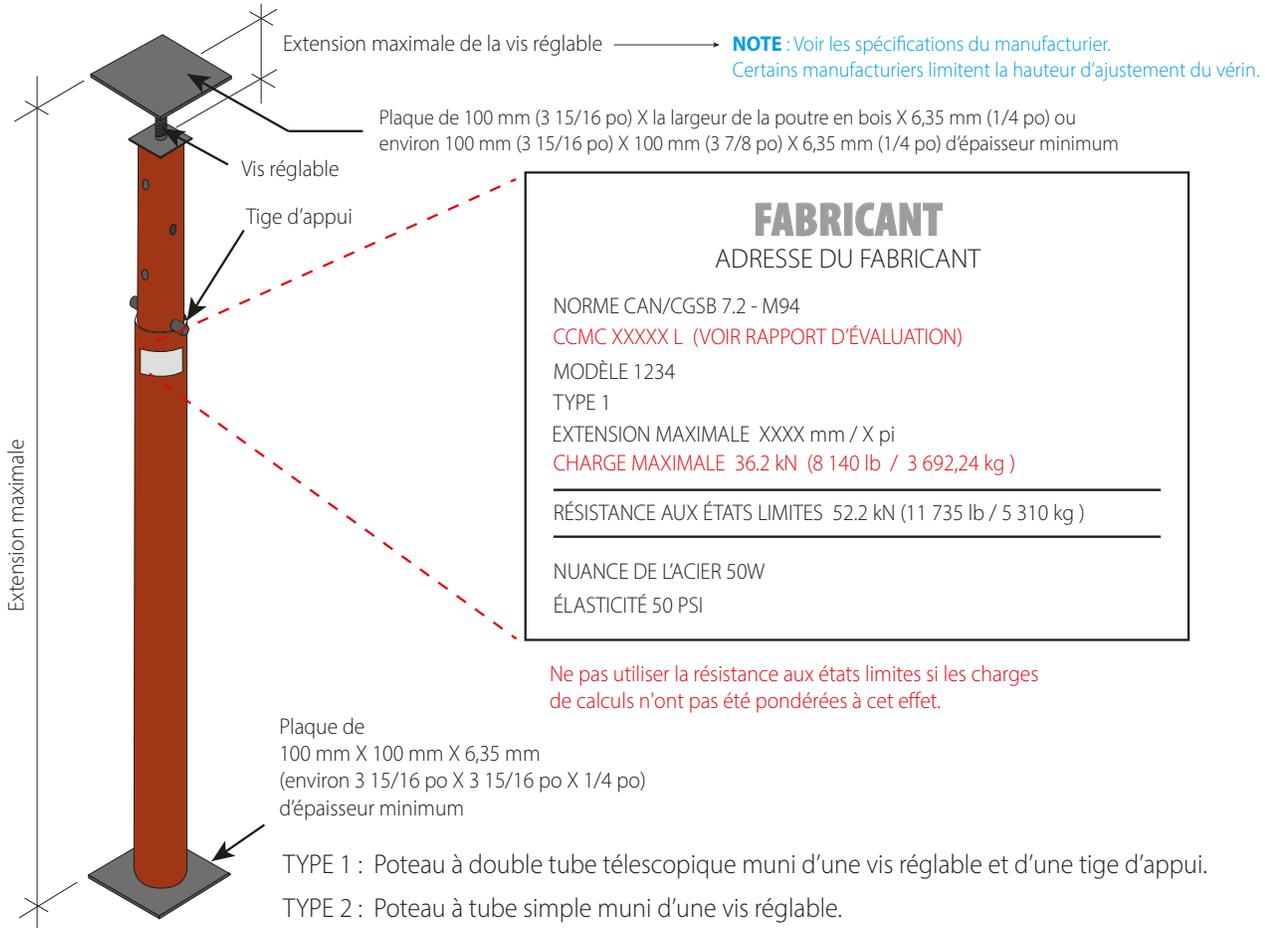


S4-06

FICHE TECHNIQUE

POTEAU D'ACIER TÉLESCOPIQUE



Référence au Code de construction du Québec – Chapitre 1 (2015) - Sous-section 9.17.3.

9.17.3.1. Les poteaux creux en acier doivent avoir un diamètre extérieur d'au moins 73 mm (environ 2 7/8 po) et une épaisseur de parois d'au moins 4,76 mm (environ 3/16 po).

9.17.3.2. Les poteaux en acier doivent comporter à chaque extrémité une plaque d'appui en acier d'au moins 100 mm X 100 mm sur 6,35 mm (environ 3 15/16 po X 3 15/16 po X 1/4 po) d'épaisseur et, s'ils supportent une poutre en bois, leur **plaqué d'appui doit être aussi large que la poutre**.

CHARGE MAXIMALE

Pour connaître les réactions aux appuis (charges transmises par la poutre au poteau), vous devez vous référer aux plans de structure ou à un ingénieur en structure, le cas échéant.

À titre d'exemple, ce poteau d'une capacité de 8 140 lb pourra recevoir une aire tributaire d'un niveau de plancher de 148 pi² (environ 13,7 m²) considérant 55 lb/pi² de charges (charges vives + charges mortes).

ATTENTION : La présence de plus en plus fréquente de chapes de béton et d'aires ouvertes favorise l'emploi de poutres d'ingénierie et d'acier. Ainsi, les poteaux doivent supporter des charges de plus en plus lourdes. Une vérification des charges est donc généralement requise. L'emploi des poteaux télescopiques à l'extérieur est à proscrire car ils ne peuvent résister aux forces de soulèvement.

NOTE RÉFÉRENCE : Sauf indication contraire, tous les articles du Code mentionnés sur cette fiche proviennent du Chapitre 1 du Code de construction du Québec (2015).

Le contenu de cette fiche doit être utilisé comme ligne directrice seulement. L'APCHQ ne peut garantir son contenu, son efficacité, son intégralité, son exactitude ou sa pertinence aux fins d'un usage particulier. En conséquence, elle décline toute responsabilité quelle qu'elle soit, notamment quant à l'utilisation ou aux conclusions tirées à partir des informations qu'elle contient. Les renseignements contenus dans la présente publication correspondent à l'état des connaissances disponibles au moment de sa parution.